La commission a classé dans le tableau ci-dessous les personnes impactées par le projet. Elles sont nombreuses et il est compréhensible que beaucoup d'entre elles soient venues se plaindre aux commissaires enquêteurs.

Les Résidents sur le site :	Ils devront être relogés.	Damiers Bretagne, Anjou et Infra + commerces et EDC..
Les Riverains immédiats :	Impactés fortement par le projet.	La Défense 1 : Damiers Champagne, Dauphiné, Résidence de l'Ancre, Hôtels Ibis et Novotel, Résidence hôtelières Citadines et Harmonie Fraser Suite, Tour First et Tour Neptune.
Les Riverains de proximité :	Impactés par le projet.	Secteurs proches des Villes de Courbevoie et de Neuilly-sur-Seine.
Les Résidents des communes concernées :	Concernés par le projet.	Villes de Courbevoie et de Neuilly-sur-Seine, de Puteaux.
Toutes personnes autres :	Se sentant concernées par le projet.	Paris, Ile-de-France.

A leur intention, la commission d'enquête émet les recommandations suivantes.

Recommandations de la commission d'enquête

La commission recommande que les trois permis soient réalisés en totalité.

Pour les résidents sur le site qui devront être relogés :
La société Hermitage s'est engagée à reloger les résidents déplacés et à re-localiser les commerces et l'EDC dans des conditions supérieures à celles qu'ils connaissaient actuellement. **La commission recommande à la société Hermitage de tenir cet engagement.**

Pour les riverains de proximité impactés par le projet :
La Commission recommande que des mesures de ventement soient réalisés sur le site avant le début des travaux pour être utilisés comme base de comparaison lorsque le projet sera achevé.

Ces riverains vont être impactés pendant la période des travaux.
La commission recommande que des réunions d'informations soient tenues à une fréquence d'environ deux mois. Ces réunions seront présidées par M. le Maire de Courbevoie en présence de représentants de la société Hermitage, de l'EPADESA et de l'entreprise chargée des travaux.

Fait à Paris le 10 novembre 2011

Arnaud de La Chaise **Bertrand Maupoumé** **Claude Andry**